

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2358)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 20

présenté par

M. Molac, M. de Rugy, M. Coronado, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 6

I. – Au tableau de l’alinéa 2, substituer à la sixième ligne des première et deuxième colonnes et aux quarante-cinquième à quarantième-huitième lignes des troisième et quatrième colonnes les lignes suivantes :

«

Bretagne et Loire- Atlantique	117	Finistère	25
		Ille-et-Vilaine	28
		Morbihan	21
		Côtes-d'Armor	17
		Loire-Atlantique	36

».

II. – En conséquence, au même tableau, substituer à la treizième ligne des première et deuxième colonnes et aux quatre-vingt septième à quarante-vingt onzième lignes des troisième et quatrième colonnes les lignes suivantes :

«

Pays-de-la- Loire	57	Maine-et-Loire	22
		Mayenne	10
		Sarthe	16
		Vendée	18

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement n° 2 à l'article premier qui prévoit la fusion de Bretagne avec le département de Loire-Atlantique.